

# Certificat Tracker AMC

Sous-jacent : Certificat BCVs Fonds Immobiliers Suisses

Maturité : Open end

Le produit ne représente pas une participation dans un des placements collectifs de capitaux conformément aux articles 7 et suivants de la loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne nécessite donc pas d'autorisation de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Par conséquent, les investisseurs dans ce produit ne peuvent pas bénéficier de la protection spécifique des investisseurs prévue par la LPCC. En outre, les investisseurs dans ce produit supportent le risque d'émetteur.

Ce document sera déposé auprès d'un organe de contrôle suisse conformément à l'article 45 de la loi fédérale sur les services financiers (ci-après LSFIn).

Ce certificat est activement géré de manière discrétionnaire et dynamique.

Remarque aux  
Investisseurs

## Résumé

Ce résumé est une introduction aux conditions définitives (« Termsheet (conditions définitives) » ou « ce Document ») des instruments financiers référencés dans ce document (le « produit ») et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base.

Toute décision d'investissement relative au produit ne doit pas être prise uniquement sur la base de ce résumé mais sur les informations contenues dans le Prospectus de Base et les présentes conditions définitives. Les investisseurs doivent en particulier lire la section « Facteurs de risque » du Prospectus de Base et la section « 3. Risques significatifs supportés par l'investisseur » du présent document.

**Toute responsabilité pour les informations contenues dans ce résumé est limitée aux cas où les informations contenues dans le présent document sont trompeuses, inexactes ou incohérentes lorsqu'elles sont lues avec le Prospectus de Base et les autres parties ce document.**

Emetteur et Lead Manager

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne Suisse (S&P AA/stable)

Classification ASPS

Produit de participation - Certificat Tracker (1300) selon la Swiss Derivative Map disponible à l'adresse [www.svsp-verband.ch](http://www.svsp-verband.ch).

Sous-Jacent

Panier « Certificat BCVs Fonds Immobiliers Suisses »

Méthode de gestion

Discrétionnaire et dynamique

N° valeur / ISIN / Symbole

116 670 519 / CH1166705199 / Pas de cotation prévue en l'état

Monnaie de référence

CHF

Type de livraison

Cash

Date d'évaluation initiale

Du 22.03.2022 au 23.03.2022

Date d'évaluation finale

Open End

Type d'offre

Offre publique en Suisse. Ce Produit n'est pas coté.

Marché secondaire

La Banque Cantonale Vaudoise assure un marché secondaire quotidien entre 09h15 et 17h15 (heure suisse). Le prix peut être influencé par la liquidité des titres composant le panier.

Le marché secondaire peut être suspendu dans le cas où une reconstitution est en cours de réalisation.

En cas de situations de marché extraordinaires ou d'illiquidité de l'un des composants du panier, l'Emetteur se réserve le droit de suspendre le marché secondaire de ce Certificat Tracker, de différer l'exécution des ordres d'achat - vente et/ou d'ajuster la période d'évaluation finale.

Les prix sont également diffusés auprès de Bloomberg et SIX Telekurs.

## 1. DESCRIPTION DU PRODUIT

### Détails du Certificat

N° valeur / ISIN / Symbole	116 670 519 / CH1166705199 / Pas de cotation prévue en l'état
Emetteur et Lead Manager	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne (S&P AA/stable)
Surveillance prudentielle	La BCV Lausanne Suisse est soumise à une surveillance prudentielle de l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA)
Agent payeur	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Agent de calcul du panier	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Investment Manager	Banque Cantonale du Valais (BCVS), Place des Cèdres 8, 1951 Sion. La Banque Cantonale du Valais est soumise à une surveillance prudentielle de l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA).
Sous-Jacent	Panier « Certificat BCVs Fonds Immobiliers Suisses »
Mode de gestion	Discrétionnaire et dynamique
Ratio de conversion	1 Certificat = 1 Panier
Montant de l'émission	60 000 (avec clause d'augmentation et de réouverture)
Investissement minimum	1 Certificat
Monnaie de référence	CHF
Prix d'émission	CHF 100.00
Prix de référence	CHF 100.00
Frais de distribution	Aucun frais de distribution
Date d'évaluation initiale	Du 22.03.2022 au 23.03.2022
Date de paiement	30.03.2022
Date de résiliation effective / Date d'évaluation finale	Open End
Date de remboursement	Correspond au 6ème jour ouvré suivant la date de résiliation communiquée par l'investisseur ou par l'émetteur (sous réserve de non survenance de conditions de marché extraordinaires ou d'urgence).
Définition du produit	<p>Ce Certificat, libellé en CHF, est composé d'au minimum 5 et au maximum 40 titres et d'une poche cash en CHF (voir définition ci-dessous). La sélection reflète la stratégie d'investissement de l'Investment Manager.</p> <p>Ce produit est de type « Open End », c'est-à-dire qu'il ne dispose pas de date de maturité définie à la date d'émission. La date de maturité deviendra effective (« date de résiliation effective ») au moment de l'exercice par l'Emetteur ou l'Investisseur de leur droit de résiliation respectifs, en respectant les délais d'annonces mentionnés dans ce document.</p>
Définition de la notion de poche cash	<p>La poche cash est une composante monétaire faisant partie intégrante du panier sous-jacent de ce Certificat.</p> <p>Cette position n'est pas rémunérée par un intérêt mais pourrait faire l'objet d'un intérêt négatif.</p> <p>La monnaie suivante est potentiellement susceptible d'être représentée : CHF.</p>
Classification ASPS	Produit de participation - Certificat Tracker (1300) selon la Swiss Derivative Map disponible à l'adresse <a href="http://www.svsp-verband.ch">www.svsp-verband.ch</a> .
Frais de gestion	1.10% p.a. (0.85% p.a. pour l'Investment Manager et 0.25% p.a. pour l'Emetteur) de la valeur du produit prélevé prorata temporis dans la poche cash. Si le montant disponible dans poche cash est insuffisant pour couvrir les frais de gestion, l'Investment Manager est tenu de vendre une partie des positions afin de l'augmenter.
Frais de recompositions	0.05% sur le notionnel traité.
Frais et taxes de bourse	Lorsque des transactions sur les sous-jacents du panier sont effectuées sur des places de bourse impactées par des frais d'exécution, des taxes de bourses ou tout autre frais liés à l'acquisition ou la vente des produits sous-jacents, ces derniers sont intégrés dans les prix d'exécution et répercutés sur la performance du Certificat. Il peut s'agir notamment de droit de timbre ou de taxe sur les transactions financières (FTT).

Transparence des frais relatifs aux composants

Certains produits du panier de référence peuvent être assujettis à des frais. Ces frais, par exemples les commissions de distribution, sont décrits par l'émetteur concerné dans la documentation respective du composant (par exemple, la termsheet finale et/ou le KID pour les produits structurés).

Commissions relatives aux composants

Les éventuelles commissions versées à l'Investment Manager ou à la BCV par les émetteurs des produits structurés sous-jacents seront réinvesties dans le Certificat par conversion en CHF et conservées dans la poche cash libellée en CHF.

Rôles et responsabilités

En accord avec l'univers et les règles d'investissement (voir ci-dessous), l'Investment Manager décide de la composition du panier ainsi que de la pondération des titres et de la poche cash. L'Investment Manager est responsable de contrôler et d'assurer le respect des règles de gestion décrites ci-dessous.

La performance de ce Certificat dépend donc de la qualité des décisions d'investissement de l'Investment Manager. Ce dernier assume l'entière responsabilité quant à la composition du panier et son impact sur la performance de ce Certificat.

L'Emetteur exécute les ordres d'achat et/ou vente nécessaires à l'émission et/ou à la reconstitution du Certificat sur une base du « best effort ». L'émetteur n'assume aucune responsabilité quant au respect des règles de gestion et à la performance du certificat.

Univers d'investissement

Les titres éligibles sont des fonds de placements immobiliers listés à la SIX Swiss Exchange et des ETF's en CHF. Aucun ETF ne peut être considéré comme une partnership d'un point de vue du droit fiscal US.

L'Investment manager tient gratuitement à disposition des investisseurs les informations relatives à la stratégie de placement appliquée.

Règles de gestion

1. L'Investment Manager peut recomposer le panier, en tout temps, un maximum de 26 fois par année. Dans des cas exceptionnels des reconstitutions sont autorisées sans être comptabilisées. Les cas exceptionnels sont déterminés à la discrétion de l'émetteur.
2. Le Certificat se compose au minimum de 5 titres et au maximum 40.
3. Les titres entrant dans la composition doivent être libellés dans les monnaies suivantes : CHF.
4. La poche cash ne pourra pas excéder 50% du nominal total investi en moyenne sur une année calendaire.
5. Le poids d'un placement collectif de capitaux (Fonds de placement ou ETF), non autorisé à la distribution en Suisse ou réservés à des investisseurs qualifiés, ne doit pas dépasser le tiers de la valeur globale du Portefeuille de Référence lors de chaque reconstitution.
6. Pendant la durée de vie du Certificat tous les revenus nets (impôts et frais éventuels déduits) issus des titres composant le Certificat viendront s'accumuler dans la poche cash. Une distribution discrétionnaire par semestre sera payée à l'investisseur. Au cas où le montant disponible dans la poche cash en CHF est insuffisant, un ajustement des pondérations des titres sera effectué afin d'assurer la distribution des coupons.
7. Le marché secondaire sera suspendu pendant les périodes de reconstitution. Une seule reconstitution est autorisée à la fois.
8. Tout dépassement des règles d'allocation donnera lieu à un ajustement lors de la prochaine reconstitution.
9. Aucune position avec effet de levier (participation différente de 100% dans la performance d'un titre) ou à découvert (position vendeuse) n'est autorisée dans la composition du panier. Toutefois, certains ETF contenus dans le panier peuvent répliquer une stratégie short ou créer une exposition avec un effet de levier.

Contraintes d'investissement

Pour des raisons de liquidité des titres traités ou s'il est impossible de traiter le titre pour des raisons techniques, l'implémentation par l'Emetteur des décisions d'investissement de l'Investment Manager peut prendre plusieurs jours ouvrés bancaires. En fonction de ces éléments uniquement, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait que les décisions d'investissement seront implémentées selon les instructions reçues le jour même.

L'Emetteur se réserve le droit de refuser d'exécuter un ordre d'achat si le titre en question fait l'objet d'une restriction d'investissement pour des raisons techniques ou pour toute autre raison. Peuvent notamment faire l'objet d'une restriction d'investissement, les sociétés qui créent un risque de réputation pour l'Emetteur ou ne respectent pas ses positions déontologiques (actuellement, l'Emetteur s'interdit tout investissement dans des sociétés actives dans le domaine des armes à sous-munitions).

Si un titre choisi ne respecte plus les restrictions d'investissement fixées par l'Emetteur, ce dernier devra obligatoirement être remplacé lors de la prochaine reconstitution du panier.

Distribution semestrielle
Dates de référence des paiements compensatoires
Composition du panier

L'investisseur recevra chaque semestre un paiement discrétionnaire. Ce paiement est établi chaque semestre aux dates de référence. Le paiement discrétionnaire a lieu cinq jours de négoce après les dates de référence concernées.

15 mars et 15 septembre de chaque année (modified business day convention).

**La composition actuelle du panier se trouve à la dernière page du document** . La composition du panier est aussi disponible auprès de l'Investment Manager (Banque Cantonale du Valais (BCVS), Place des Cèdres 8, 1951 Sion).

## Conditions du produit

Modifications imprévues et non convenues
Remboursement du Certificat Tracker
Risque de liquidité
Droit de résiliation de l'émetteur
Droit de résiliation de l'investisseur
Modalités de résiliation pour l'investisseur

Toutes les modifications imprévues et non convenues contractuellement des conditions du produit (par exemple en cas d'opérations en capital touchant les sous-jacents tels que des splits, des remboursements de la valeur nominale ou des conversions) seront communiquées à l'adresse internet [www.bcv.ch/invest](http://www.bcv.ch/invest).

Le montant de remboursement en CHF se calcule en multipliant le prix moyen de vente net de chacun des titres à la période d'évaluation finale par leur quantité respective dans le panier et ajoutant le montant résiduel issu de la poche cash en CHF.

Si la revente des titres entrant dans la composition du certificat devait être fortement influencée par la liquidité journalière, l'émetteur se réserve le droit de négocier les ordres de vente sur plusieurs jours afin de ne pas pénaliser le prix de remboursement du Certificat.

L'émetteur dispose du droit de résilier la totalité des Certificats Tracker en circulation à tout moment, mais au plus tôt 9 mois après la date d'émission (à noter que le remboursement intégral sera automatiquement entrepris par l'émetteur si le nombre de Certificats en circulation devait être strictement inférieur à 2 000 pièces). L'annonce relative devra être faite au moins 1 mois avant la date de résiliation effective. La date d'évaluation finale pour le calcul du remboursement correspondra alors à la date de résiliation effective.

Si en cours de vie du produit, le prix atteint 25% de son prix d'émission (voire en-dessous), l'émetteur pourra également résilier immédiatement les Certificats Tracker sans annonce préalable. L'annonce de la date de résiliation effective sera faite dans les meilleurs délais.

Outre la possibilité de vendre ses Certificats Tracker sur le marché secondaire, l'investisseur dispose du droit, sous réserve que l'émetteur n'ait pas exercé son droit de résiliation auparavant, de résilier tous les Certificats Tracker qu'il détient. Il ne peut le faire que trimestriellement le dernier Mardi de chaque trimestre, mais au plus tôt 9 mois après la date d'émission.

L'annonce de résiliation devra être transmise à l'agent de calcul au moins 1 mois avant la date de résiliation effective en respectant les modalités de résiliation décrites ci-dessous. La date d'évaluation finale pour le calcul du remboursement correspondra alors à la date de résiliation effective.

Pour pouvoir exercer valablement son droit de résiliation, et sous réserve que l'émetteur n'ait pas préalablement exercé le sien, l'investisseur devra faire parvenir ses instructions à l'agent de calcul au moins 1 mois avant la date de résiliation effective. Cette communication peut être faite par courrier ou par mail aux adresses mentionnées sous « Contacts remboursement ».

La Banque dépositaire de l'investisseur doit préciser dans sa communication à l'agent de calcul :

- son nom, adresse et Clearing
- le numéro de valeur du certificat
- le nombre de Certificats Tracker concernés
- la date de résiliation effective (celle-ci doit être au moins d'un mois après la date de réception de la notification par l'émetteur)

L'agent de calcul confirmera la résiliation à la Banque Dépositaire de l'investisseur en précisant notamment la date de résiliation effective.

## Marché secondaire, Cotation, Clearing

Cotation, segment de marché
-----------------------------

Une cotation à SIX Swiss Exchange n'est pas prévue en l'état.

Marché secondaire

La Banque Cantonale Vaudoise assure un marché secondaire quotidien entre 09h15 et 17h15 (heure suisse). Le prix peut être influencé par la liquidité des titres composant le panier.

Le marché secondaire peut être suspendu dans le cas où une reconstitution est en cours de réalisation.

En cas de situations de marché extraordinaires ou d'illiquidité de l'un des composants du panier, l'Emetteur se réserve le droit de suspendre le marché secondaire de ce Certificat Tracker, de différer l'exécution des ordres d'achat - vente et/ou d'ajuster la période d'évaluation finale.

Les prix sont également diffusés auprès de Bloomberg et SIX Telekurs.

Clearing

SIX SIS SA

Matérialisation

La Valeur est constituée sous forme de droit-valeur inscrit dans le système de virement de SIX SIS SA. Elle n'est ainsi pas matérialisée. Toute impression et/ou livraison de titres individuels sont donc exclues.

## Fiscalité

Indications

Ces informations fiscales ne fournissent qu'un aperçu général sur les conséquences fiscales possibles liées à ce produit à la date de son émission. Les lois et les pratiques fiscales peuvent changer et avoir un effet rétroactif.

Dans tous les cas, il appartient à l'Investisseur de se renseigner auprès de son conseiller fiscal pour un examen spécifique de son profil préalablement à toute opération.

Suisse

Pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en Suisse qui détiennent ces titres dans leur fortune privée, les gains réalisés lors de l'aliénation des certificats sont considérés comme des gains en capital. Ils ne constituent actuellement pas un revenu imposable.

Lors de chaque distribution semestrielle, seule la part imposable du rendement distribué par chaque fonds représente un revenu imposable dans ce certificat.

Le produit n'est pas soumis à l'impôt anticipé, ni au droit de timbre d'émission, ni au droit de timbre de négociation fédéral.

Fiscalité US

Les revenus générés par ce produit considérés comme "dividend equivalent" (ou assimilés à des dividendes de source américaine) au sens de la section 871(m) du code fiscal américain peuvent être soumis à une retenue d'impôt à la source en vertu notamment de l'accord Qualified Intermediary (QI) et de l'accord FATCA (Foreign Account Tax Compliant Act). La BCV prélève les montants dus au terme de cette législation fiscale. Tous les prélèvements effectués en raison de l'application de la section 871(m) du code fiscal américain ne seront pas compensés ni par la BCV ni par aucun autre tiers. Cela signifie que l'investisseur recevra un revenu plus bas que celui qu'il aurait reçu sans une telle déduction.

## Informations juridiques

For, droit applicable

Lausanne, droit suisse

Documentation du Produit

Ce termsheet (conditions définitives) contient les conditions définitives du produit (« produit structuré ou titre »). Seul le termsheet (conditions définitives) publié sur [www.bcv.ch/emissions](http://www.bcv.ch/emissions), ainsi que les avis et ajustements associés, sont juridiquement valables.

Le termsheet (conditions définitives) ainsi que le prospectus de base, avec leurs modifications successives éventuelles, qui sont initialement rédigés en anglais (les autres versions linguistiques constituent des traductions non contraignantes), constituent la totalité de la documentation pour ce produit structuré (la « documentation du produit »). Par conséquent, le termsheet (conditions définitives) doit toujours être lu conjointement avec le prospectus de base et tout supplément à celui-ci. Les termes utilisés dans le termsheet (conditions définitives), mais qui n'y sont pas définis, ont la signification qui leur est donnée dans le prospectus de base. En cas d'incohérence entre le termsheet (conditions définitives) et le prospectus de base, les dispositions du termsheet (conditions définitives) prévaudront.

L'émetteur peut à tout moment corriger toute erreur typographique, d'orthographe ou de calcul ou toute autre erreur manifeste dans le présent termsheet (conditions définitives), lui apporter des modifications rédactionnelles et modifier ou compléter toute disposition contradictoire ou incomplète sans le consentement des investisseurs. L'émetteur n'a aucune obligation d'émettre le produit structuré.

La documentation du produit peut être commandée auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, Place Saint-François 14, 1003 Lausanne, Suisse (téléphone: +41 21 212 42 00) et peut aussi être téléchargée sur le site [www.bcv.ch/emissions](http://www.bcv.ch/emissions).

La Banque Cantonale Vaudoise décline expressément toute responsabilité pour des publications sur d'autres plateformes internet. Les avis relatifs à ce produit structuré sont valablement émis par la publication telle que décrite dans le prospectus de base.

Investment Manager

L'Investment Manager ne devient ni l'agent, ni le représentant, ni l'associé de la BCV, et cette dernière ne peut être engagée à l'égard de tiers en raison de l'activité de l'Investment Manager, dont elle n'est ni l'agent, ni le représentant, ni l'associé, ni le garant.

Prévision de marché

Ce Certificat vise à profiter d'une hausse de valorisation ou à des mouvements latéraux des indices/actions sous-jacents des produits structurés qui composent le panier.

Profit potentiel

En cours de vie du produit, le détenteur du Certificat Tracker peut réaliser un gain lorsque le prix de marché du produit est supérieur à son prix d'acquisition. Au terme du Certificat Tracker (à la date d'évaluation finale) les perspectives de profits sont similaires à celles du sous-jacent et dépendent directement de la qualité des décisions d'investissement prises par l'Investment Manager.

Perte potentielle

Une perte peut se matérialiser en cas de revente du produit en cours de vie du produit ou en cas de remboursement à un prix inférieur au prix d'acquisition à la date d'évaluation finale.

Si le produit contient des sous-jacents libellés dans une devise différente de la monnaie de référence du Certificat, la diminution de ces taux de change face à cette devise est une source d'évolution défavorable du prix du Certificat.

L'Investment Manager assume l'entière responsabilité du choix initial du panier et des différentes recompositions ultérieures. L'Emetteur n'est nullement responsable des impacts de ces choix sur la valeur du Certificat Tracker et des pertes pouvant affecter les Investisseurs.

Scénarios

Performance du panier en CHF (y.c. frais inclus dans le produit)	Montant remboursé par Certificat
25.00%	125.00
10.00%	110.00
0.00%	100.00
-5.00%	95.00
-10.00%	90.00
-25.00%	75.00

Tolérance au risque

Les risques sont similaires à un investissement direct dans les titres sous-jacents (évolution du cours de bourse, durée de détention du produit, volatilité des prix, etc).

Les risques liés à certains placements, en particulier les dérivés, ne conviennent pas à tous les investisseurs. L'investisseur est notamment invité à procéder à un examen spécifique de son profil de risque et à se renseigner sur les risques inhérents, notamment en consultant la brochure SwissBanking «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» (disponible dans les locaux de la BCV ou sur son site internet : [www.bcv.ch/static/pdf/fr/risques\\_particuliers.pdf](http://www.bcv.ch/static/pdf/fr/risques_particuliers.pdf)) avant toute opération.

Risque d'Emetteur

L'Investisseur est exposé au risque d'insolvabilité de l'Emetteur, qui peut entraîner une perte partielle voire totale du capital investi.

La conservation de la valeur de l'instrument de placement ne dépend pas uniquement de l'évolution du/des sous-jacent(s), mais également de la solvabilité de l'Emetteur, laquelle peut changer pendant la durée de vie du produit structuré.

Le rating de l'Emetteur indiqué dans ce document est conforme à la situation au moment de l'émission et peut changer en cours de vie du produit.

Marché secondaire / liquidité  
de marché

En cas de marché secondaire organisé, l'émetteur cherche, dans des conditions normales de marché, à proposer régulièrement des cours acheteur et vendeur concernant le produit. Toutefois, l'émetteur ne s'engage pas de façon ferme à fournir des liquidités au moyen de cours acheteur et vendeur et n'assume aucune obligation légale découlant de l'indication de tels cours ou en rapport avec le niveau de détermination de tels cours.

Dans des conditions spéciales de marché, quand l'émetteur n'est pas en mesure de réaliser des transactions couvertes, ou quand ces transactions sont difficilement réalisables, la différence entre les cours acheteur et vendeur peut être temporairement augmentée, afin de limiter les risques économiques de l'émetteur.



Risque de marché

L'Investisseur est exposé aux risques d'inconvertibilité et d'ajustement des sous-jacents et de situations de marché extraordinaires ou d'urgence, telles que la suspension de la cotation du sous-jacent, une restriction du négoce, ou une autre mesure restreignant matériellement la négociabilité du sous-jacent.

L'Investisseur est soumis aux spécifications légales ou contractuelles des marchés sur lesquels le sous-jacent est traité, ainsi que celles prévues par l'Emetteur ou auxquelles celui-ci est soumis. La survenance de tels événements de marché peut affecter les dates et les autres conditions mentionnées dans ce document.

Risque de change

L'Investisseur dont la devise de référence n'est pas la monnaie de base du produit doit être conscient des risques relatifs au taux de change.

Autres risques

Il est conseillé aux investisseurs de consulter les autres risques potentiels décrits en détail dans le Prospectus de Base.

Ajustement

L'Emetteur se réserve le droit d'adapter la composition du Certificat en cas d'événements particuliers sur l'un des titres du panier comme une fusion, une acquisition ou si la négociabilité devenait fortement restreinte (liste non exhaustive). L'ajustement s'effectuera, dans l'intérêt des Investisseurs, selon les usages du marché en vigueur.

### Informations importantes

Indications générales

Les performances antérieures ne garantissent pas une évolution actuelle ou future.

Ce document est informatif; il n'est pas une analyse financière au sens des « Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière » de l'Association Suisse des Banquiers, une offre, une invitation ou une recommandation personnalisée pour l'achat ou la vente de produits spécifiques.

L'Emetteur n'a pas l'obligation d'acquérir ce(s) sous-jacent(s).

Période de souscription

Durant la période de souscription, les conditions sont indicatives et susceptibles d'être modifiées; l'émetteur n'a aucune obligation d'émettre ce produit.

Conflit d'intérêt lié aux Certificats activement gérés

En sus des frais de distribution, la BCV ou une entité de son groupe (ci-après : le « Groupe BCV ») peut, dans le cadre de cette émission ou du produit, verser à des tiers ou percevoir de la part de tiers une rémunération unique ou récurrente. Toute rétrocession perçue de placements collectifs de capitaux sera reversée par l'Investment Manager dans la poche cash. Le contenu de cette publication a pu être utilisé pour des transactions par le Groupe BCV avant sa communication. Le Groupe BCV peut détenir des intérêts ou des positions en rapport avec les composantes de ce produit, respectivement en acquérir ou en disposer. De son côté, l'Investment Manager peut être également soumis à des conflits d'intérêts lorsqu'il est à la fois distributeur du Certificat et gérant de fortune ou conseiller de l'investisseur final.

Restrictions de vente

La diffusion de ce document et/ou la vente de ce produit peuvent être sujettes à des restrictions (par ex. USA, US persons, UK, UE, Japon, JP persons); elles ne sont autorisées que dans le respect de la législation applicable.

En cas de prestations financières transfrontalières, la BCV indique n'avoir effectué aucune analyse juridique transfrontière. Il appartient au distributeur du produit de respecter les dispositions légales en vigueur au lieu de la destination finale du produit.

Date de publication

24.03.2022

### Contacts

Equipe de vente

Equipe de vente produits structurés / Division Asset Management et Trading BCV

Téléphone

021 212 42 00

Nous attirons votre attention sur le fait que les communications sur ce numéro peuvent être enregistrées. Lorsque vous nous appelez, nous considérons que vous acceptez cette procédure

Fax

021 212 13 61

Internet/mail

[www.bcv.ch/invest](http://www.bcv.ch/invest) / [structures@bcv.ch](mailto:structures@bcv.ch)

Courrier

BCV / 276 - 1598 / CP 300 / 1001 Lausanne

### Contacts remboursement

Courrier

BCV, Support Produits Structurés et Emissions, 283-1404, CP 300, 1001 Lausanne, Suisse

mail

[spf@bcv.ch](mailto:spf@bcv.ch)

## Composition du panier

### Composition du panier au 28.12.2022

Titre	ISIN	Bourse de référence	Devise	Pondération	Nbre de titres
La Fonciere	CH0002782263	SIX Swiss Ex	CHF	6.67%	0.04442
Solvalor 61	CH0002785456	SIX Swiss Ex	CHF	6.05%	0.01866
Immofonds	CH0009778769	SIX Swiss Ex	CHF	5.10%	0.00822
UBS Property Fund - Swiss Residential A	CH0014420829	SIX Swiss Ex	CHF	4.99%	0.05595
UBS CH Property Fund - Leman Residentia	CH0014420852	SIX Swiss Ex	CHF	6.55%	0.04684
UBS CH Property Fund - Swiss Mixed Sima	CH0014420878	SIX Swiss Ex	CHF	20.71%	0.13839
UBS CH Property Fund - Swiss Commercial	CH0014420886	SIX Swiss Ex	CHF	2.85%	0.03993
Fonds Immobilier Romand	CH0014586710	SIX Swiss Ex	CHF	7.18%	0.03025
Swissinvest Real Estate Fund	CH0026168846	SIX Swiss Ex	CHF	1.97%	0.00932
UBS Property Fund Direct Residential	CH0026465366	SIX Swiss Ex	CHF	2.30%	0.11432
BONHOTE IMMOBILIER	CH0026725611	SIX Swiss Ex	CHF	3.83%	0.02405
gem Procimmo Swiss	CH0033624211	SIX Swiss Ex	CHF	4.40%	0.02669
Patrimonium Swiss	CH0034995214	SIX Swiss Ex	CHF	4.49%	0.02323
Swisscanto - CH Real Estate Fund Respon	CH0037430946	SIX Swiss Ex	CHF	5.32%	0.03019
Dominice Swiss Property Fund	CH0215751527	SIX Swiss Ex	CHF	0.98%	0.00668
Procimmo Swiss Commercial Fund II	CH0235398572	SIX Swiss Ex	CHF	1.51%	0.01035
Credit Suisse Real Estate Fund Logistic	CH0245633950	SIX Swiss Ex	CHF	4.28%	0.03179
Sf Retail Properties Fund	CH0285087455	SIX Swiss Ex	CHF	2.86%	0.02377
Helvetica Swiss Commercial	CH0335507932	SIX Swiss Ex	CHF	1.51%	0.01328
Schroeder Immo Plus	CH0395718866	SIX Swiss Ex	CHF	5.70%	0.03478
Poche CASH			CHF	0.77%	0.64386